



**Programme des  
Nations Unies  
pour l'environnement**



UNEP/OzL.Pro.16/13

Distr. : Générale  
7 octobre 2004

Français  
Original : Anglais

---

**Seizième réunion des Parties  
au Protocole de Montréal relatif à des  
substances qui appauvrissent la couche d'ozone**  
Prague, 22-26 novembre 2004  
Point 6 e) de l'ordre du jour provisoire\*

**Surveillance du commerce de substances qui appauvrissent la  
couche d'ozone et prévention du commerce illicite  
de ces substances (décision XIV/7)**

**Rapport de la Division Technologie, Industrie et Economie (DTIE)  
du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les  
activités des réseaux régionaux s'agissant des moyens de lutte  
contre le commerce illicite**

**Note du secrétariat**

Le secrétariat a l'honneur de distribuer, dans l'annexe à la présente note, un rapport de la Division Technologie, Industrie et Economie du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les activités des réseaux régionaux s'agissant des moyens de lutte contre le commerce illicite de substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Ce rapport est présenté tel qu'il a été soumis et n'a pas été édité officiellement par le secrétariat.

---

\* UNEP/OzL.Pro.16/1.

## Annexe

# ACTIVITES DES RESEAUX REGIONAUX S'AGISSANT DES MOYENS DE LUTTE CONTRE LE COMMERCE ILLICITE

## Rapport de la DTIE du PNUE

### Introduction

Dans la décision XIV/7 adoptée à la quatorzième réunion des Parties tenue à Rome en 2002, il a été demandé à la DTIE du PNUE, par l'intermédiaire du Comité exécutif, de faire rapport à la seizième réunion des Parties sur les activités des réseaux régionaux du PNUE s'agissant des moyens de lutte contre le commerce illicite de substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Cette demande a pour objet de passer en revue les efforts déployés jusqu'ici pour lutter contre le commerce illicite de substances réglementées dans différentes régions du monde et de suggérer de nouvelles mesures que les réseaux régionaux pourraient prendre pour prévenir le développement de ce commerce illicite à l'avenir.

Ainsi qu'il a été montré dans le rapport du secrétariat de l'ozone sur le commerce illicite de substances appauvrissant la couche d'ozone, qui a été présenté aux Parties à la vingt-deuxième réunion du Groupe de travail à composition non limitée en juillet 2002<sup>1</sup>, le commerce illicite est devenu un des principaux obstacles à une élimination en douceur des substances réglementées dans les pays en développement et les pays à économie en transition. Ce rapport encourageait à entreprendre des activités aux niveaux national, régional et mondial en vue d'améliorer le processus de surveillance et de contrôle des substances réglementées afin d'empêcher le développement du commerce illicite. Il mentionnait entre autres la nécessité de faire appliquer la législation relative aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone grâce à des investissements dans les ressources douanières, y compris la formation et le matériel, et soulignerait le rôle important de la coopération entre les autorités chargées de l'application des lois aux niveaux national et régional.

La DTIE du PNUE joue un rôle très actif à cet égard depuis 1997, année où le Comité exécutif a approuvé le premier atelier régional organisé par le PNUE sur la surveillance et le contrôle des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Par la suite, le PNUE a pris un certain nombre de mesures dans le cadre des plans de gestion des réfrigérants et d'autres projets financés par le Fonds multilatéral et le FEM. Récemment, les mesures prises par les réseaux régionaux du PNUE pour lutter contre le commerce illicite de substances réglementées se sont intensifiées sensiblement à la suite de l'établissement d'un Programme d'assistance pour le respect du Protocole, qui a été approuvé par le Comité exécutif en 2002 et qui est mis en œuvre actuellement au niveau régional. L'amélioration de la surveillance et du contrôle des substances qui appauvrissent la couche d'ozone est un des principaux objectifs de ce programme.

Les activités des réseaux régionaux du PNUE qui sont décrites dans le présent rapport ont facilité la prévention du commerce illicite de substances réglementées et la lutte contre ce commerce. Elles ont favorisé la mise en œuvre des plans d'élimination nationaux et sectoriels en cours d'application dans les pays visés à l'article 5 en accroissant la sensibilisation, en améliorant l'échange d'informations et en créant un environnement propice à une collaboration entre différents groupes d'intervenants. La mise en place d'une législation appropriée sur les substances qui appauvrissent la couche d'ozone et son application effective ont été favorisées par des activités de réseautage.

---

<sup>1</sup> « Etude sur la surveillance du commerce international et la prévention du commerce illicite de substances qui appauvrissent la couche d'ozone et des mélanges et produits contenant de telles substances », document UNEP/OzL.Pro.WG.1/22/4, disponible sur le site Internet du secrétariat de l'ozone.

## 2.0 Activités des réseaux régionaux du PNUE s'agissant des moyens de lutte contre le commerce illicite de substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Les réseaux régionaux du PNUE offrent un plateforme aux responsables des questions relatives à l'ozone dans les pays visés à l'article 5 pour l'échange de données d'expérience, l'enrichissement de leurs compétences et la mise à profit des compétences de leurs pairs tant des pays en développement que des pays développés. Menées au niveau régional, les activités des réseaux s'appuient sur les compétences de ces responsables pour la mise en œuvre et la gestion de l'élimination de ces substances au niveau national.

Il existe actuellement neuf réseaux régionaux du PNUE qui sont gérés par les bureaux situés dans les régions en question :

- Amérique latine et Caraïbes – Amérique du Sud (10 pays visés à l'article 5 plus deux pays visés à l'article 2)
- Amérique latine et Caraïbes – Amérique centrale (10 pays visés à l'article 5 plus deux pays visés à l'article 2)
- Amérique latine et Caraïbes – Caraïbes (13 pays visés à l'article 5 plus deux pays visés à l'article 2)
- Asie du Sud-Est et Pacifique (11 pays visés à l'article 5 plus deux pays visés à l'article 2)
- Asie du Sud (11 pays visés à l'article 5 plus deux pays visés à l'article 2)
- Pays anglophones d'Afrique (26 pays visés à l'article 5 plus un pays visé à l'article 2)
- Pays francophones d'Afrique (27 pays visés à l'article 5 plus deux pays visés à l'article 2)
- Asie de l'Ouest (12 pays visés à l'article 5 plus deux pays visés à l'article 2)
- Europe orientale et Asie centrale (10 pays visés à l'article 5 plus cinq pays visés à l'article 2)

Les bureaux du PNUE abritant les réseaux sont les suivants : Bureau régional pour l'Afrique (ROA), Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (ROAP), Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (ROLAC) et Bureau régional pour l'Asie de l'Ouest (ROWA). Le Coordonnateur par intérim du Réseau régional pour l'Europe orientale et l'Asie centrale est actuellement installé à Paris.

Les activités des réseaux régionaux du PNUE qui aident à lutter contre le commerce illicite de substances appauvrissant la couche d'ozone dans les régions en question peuvent être réparties entre les trois grandes catégories ci-après, dont chacune sera décrite brièvement plus loin, étant entendu cependant qu'elles sont étroitement liées entre elles :

- Activités facilitant l'octroi d'une formation aux agents des douanes aux niveaux national et régional
- Réseautage et jumelages
- Sensibilisation

## 2.1 Activités facilitant l'octroi d'une formation aux agents des douanes aux niveaux national et régional

L'octroi d'une formation appropriée aux agents des douanes et aux autres intervenants qui participent à la surveillance et au contrôle des substances réglementées devrait être considéré comme le moyen le plus important d'empêcher le commerce illicite. Les services des douanes et les autres organismes chargés de l'application des lois jouent un rôle essentiel dans une surveillance et un contrôle efficaces des mécanismes d'autorisation des importations/exportations, dans la collecte de données sur les importations/exportations, dans l'application de la réglementation relative aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone et dans la prévention du commerce illicite.

Le programme de formation du PNUE à l'intention des agents des douanes est conforme à l'approche consistant à « former des instructeurs », qui vise à assurer la pérennité de la formation dispensée en formant des instructeurs nationaux. La phase I comporte un atelier de formation d'instructeurs. Une fois que le système national d'autorisation des importations/exportations de substances appauvrissant la couche d'ozone est en place ou prêt à être mis en place et qu'un manuel national sur la législation et le système d'autorisation des importations/exportations pour ces substances a été établi, la phase I est exécutée. Les participants à l'atelier de formation d'instructeurs doivent former les autres agents des douanes et d'autres intervenants au cours de la phase II, qui comporte un certain nombre d'ateliers nationaux de formation.

Dans certaines régions (Afrique, Asie du Sud, Asie de l'Ouest, Europe centrale et orientale), des ateliers de formation régionaux ou sous-régionaux ont été organisés avant que les programmes de formation des agents des douanes ne débutent dans les différents pays. Le PNUE organise également des ateliers régionaux sur la surveillance, les systèmes d'autorisation et les codes du Système harmonisé en ce qui concerne les substances appauvrissant la couche d'ozone en Europe orientale, dans la CEI, en Afrique, en Amérique latine et dans d'autres régions.

Les activités des réseaux régionaux ont aidé à affiner et à améliorer les cours nationaux de formation d'agents des douanes de la manière suivante :

- L'approche de la formation des agents des douanes appliquée par le PNUE a été examinée de manière approfondie lors de réunions des réseaux, et les recommandations formulées ont fourni des indications pour améliorer la formation des agents des douanes au niveau national.
- L'organisation de la formation des agents des douanes au niveau national a été améliorée grâce à un échange de données d'expérience entre les pays lors de réunions des réseaux et de réunions entre agents des douanes et responsables de l'ozone.
- Des réunions de coordination, consacrées en particulier à la coopération entre les douanes et les services nationaux de l'ozone, ont été organisées et ont débouché sur des accords.
- Le manuel de formation du PNUE pour les agents des douanes a été actualisé grâce à un échange d'informations sur les cas de saisies effectuées par les douanes dans les pays.
- Un échange d'informations sur l'élaboration du système d'autorisation, en particulier sur les éléments requis pour en permettre l'application, par exemple les informations demandées dans différents formulaires, les exigences en matière de rapports et l'enregistrement des importateurs/exportateurs, en ont amélioré la qualité et ont accéléré son élaboration dans différents pays.
- L'échange d'informations sur l'utilisation des codes du Système harmonisé ont également accéléré l'introduction de systèmes d'autorisation dans différents pays et favorise l'harmonisation des codes douaniers.
- Les contacts noués grâce aux réseaux ont permis à des experts d'un pays d'aider d'autres pays à dispenser une formation aux agents des douanes et/ou à rédiger une législation.

Au 15 septembre 2004, la DTIE du PNUE avait coordonné l'octroi d'une formation au titre de la phase I dans 51 pays et d'une formation au titre des phases I et II dans 31 pays.

Les ateliers de formation des agents des douanes ont non seulement fourni à ces derniers les outils nécessaires pour contrôler efficacement le commerce de substances appauvrissant la couche d'ozone, mais ils ont également institué une communication régulière entre les intervenants nationaux (en particulier les autorités chargées de l'environnement,

du commerce et des douanes) – voir la section « Réseautage et jumelages » ci-après, créé une plateforme pour traiter de l'amélioration de la législation nationale et de la mise en application efficace de la réglementation relative à la surveillance et au contrôle du commerce de substances appauvrissant la couche d'ozone et permis de sensibiliser davantage à la menace que fait peser le commerce illicite de ces substances – voir la section « Sensibilisation » ci-après. Dans le cadre du Programme d'assistance pour le respect du Protocole, les bureaux régionaux du PNUE ont participé activement à ce processus dans la mesure où leurs représentants ont pris part à un certain nombre d'ateliers puis aidé les pays à appliquer les recommandations formulées lors de ces ateliers.

Le PNUE a proposé récemment le concept de formation intégrée des agents des douanes à la suite de larges consultations au niveau des réseaux régionaux et avec les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement, les autorités douanières, des organisations non gouvernementales et des experts. Ce concept se fonde sur l'hypothèse qu'il existe des similitudes dans les approches que doivent adopter les agents des douanes pour contrôler le commerce en rapport avec des conventions environnementales (Protocole de Montréal, Convention de Bâle, Convention de Rotterdam et CITES) et qu'il serait peut-être plus efficace de permettre aux agents des douanes de se familiariser avec les problèmes liés à l'application de tous ces instruments importants lors d'un seul cours commun plutôt que d'organiser des ateliers de formation distincts. Il prévoit notamment l'organisation, lorsque cela est possible, d'ateliers de formation intégrée aux niveaux national et régional, l'établissement, s'il y a lieu, de matériel didactique intégré et la création de liens entre les sites Internet existants des secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement.

Le 2 juin 2003 a été lancé le site Internet « Douanes vertes ». Ce site, qui bénéficie de l'appui de l'Organisation mondiale des douanes (OMD), d'Interpol, de la CITES, de la Convention de Bâle et du Programme Action Ozone de la DTIE du PNUE, fournit aux agents des douanes des informations et du matériel didactique pour lutter contre le commerce illicite de marchandises suscitant des préoccupations environnementales. On a identifié un groupe d'instructeurs hautement qualifiés qui formeront une équipe spéciale à laquelle il sera fait appel à chaque session de formation intégrée. Leurs compétences seront encore renforcées grâce à leur participation au programme de bourses de l'OMD. Des instructeurs supplémentaires seront formés pour répondre à la demande future.

Les plans futurs prévoient notamment l'établissement d'un ordre du jour commun dans le cadre de la formation intégrée, la mise au point de modules de formation spéciaux, l'établissement de manuels, l'élaboration de techniques d'enseignement à distance et en ligne pour la formation intégrée et la mise à profit de l'expérience de l'Organisation mondiale des douanes et de la CITES. On établit également un manuel relatif au respect et à l'application des lois qui servira à former le personnel chargé de l'application des lois, y compris les agents des douanes.

L'ordre du jour standard des ateliers du PNUE pour la formation d'instructeurs des douanes à la surveillance et au contrôle des substances qui appauvrissent la couche d'ozone comporte un exposé sur les aspects commerciaux des autres conventions, qui aide les agents des douanes à comprendre toutes les similitudes et synergies pertinentes. L'idée d'une formation aux douanes « vertes » est examinée lors des réunions et ateliers régionaux des responsables de l'ozone et des agents des douanes (voir la section « Réseautage et jumelages » ci-après).

## **2.2 Réseautage et jumelages**

Le réseautage et les jumelages, qui créent des liens formels et informels et améliorent la collecte et l'échange d'informations entre les pays concernés, constituent incontestablement des activités des réseaux régionaux du PNUE auxquels on accorde la priorité. Alors que le réseautage intéresse un grand nombre de pays, qui sont encouragés à collaborer dans certains domaines, les jumelages consistent en l'établissement de relations plus étroites entre un nombre restreint de pays ou d'intervenants qui ont des problèmes communs à résoudre. Le réseautage et les jumelages jouent nécessairement un rôle déterminant dans la prévention du commerce illicite de substances appauvrissant la couche d'ozone et dans la lutte contre ce commerce aux niveaux régional et national car une meilleure compréhension de la situation d'autres pays de la région en ce qui concerne la surveillance et le contrôle du commerce des substances appauvrissant la couche d'ozone et la possibilité de prendre conjointement des mesures à l'encontre des négociants illicites rendent chaque pays mieux à même de résoudre le problème.

Le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (ROAP) a cette particularité qu'il mène actuellement, avec la Suède, un projet bilatéral couvrant à la fois les pays du réseau de l'Asie du Sud et ceux du réseau de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique. La Suède a présenté une proposition relative à un projet bilatéral destiné à consolider encore la coopération régionale pour le contrôle des mouvements transfrontières de substances appauvrissant la couche d'ozone dans les pays du réseau de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique, proposition que le Comité exécutif du Fonds multilatéral a approuvée à sa trente-quatrième réunion en juillet 2001. Le Comité exécutif du Protocole de Montréal a approuvé, à sa

trente-neuvième réunion, le projet intitulé « Prévention du commerce illicite de substances qui appauvrissent la couche d'ozone dans la région de l'Asie du Sud » en tant qu'extension du projet intéressant l'Asie du Sud-Est et le Pacifique. Ce projet s'appuie sur les réseaux régionaux pour développer la coopération pratique entre les agents des douanes et les responsables de l'ozone dans la région. Il vise à faire participer les agents des douanes à la coopération entre les responsables de l'ozone dans la région en instituant le cadre requis pour une coopération régionale et nationale suivie dans les domaines de la surveillance et du contrôle du commerce des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, de la collecte et de la diffusion d'informations en vue de l'établissement de profils de risques et de l'élaboration d'outils d'application.

Ces activités des réseaux régionaux du PNUE et d'autres activités menées dans le domaine du réseautage et des jumelages sont résumées dans le tableau 1.

**TABLEAU 1**

**Résumé et exemples des activités des réseaux régionaux du PNUE dans le domaine du réseautage et des jumelages menées entre le 1er janvier 2002 et le 31 août 2004**

|   | Activité   | Etat d'application pratique   | Résultats concrets en ce qui concerne la lutte contre le commerce illicite  |
|---|--|---|---|
| 1 | Organisation d'ateliers conjoints à l'intention d'agents des douanes et des responsables de l'ozone des pays de la région avec la participation de représentants d'organismes internationaux compétents (BRLR, OMD, Interpol) et d'ONG (Environmental Investigation Agency (EIA)) et inscription du commerce illicite de substances réglementées à l'ordre du jour des réunions régulières des responsables de l'ozone dans les pays des réseaux | ROA : quatre ateliers sous-régionaux prévus en 2004<br><br>ROAP : quatre ateliers régionaux organisés (Chiang mai - 2002, Phuket - 2002 et 2003, Agra - 2004)<br><br>ROWA : un atelier régional organisé en 2003 (Damas)<br>Pays d'Europe orientale et centrale : un atelier régional organisé en 2004 à Budapest<br><br>Ensemble des réseaux: le commerce illicite de substances réglementées a été inscrit à l'ordre du jour des réunions des responsables de l'ozone dans les pays des réseaux | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Saisies réussies de substances réglementées importées frauduleusement</li> <li>Exemples : juillet 2004 – des agents des douanes géorgiens ont saisi des réservoirs cylindriques contenant soi-disant du « Genatron 134a » mais qui contenaient en fait du CFC-12. Ces réservoirs avaient été délibérément pourvus d'une fausse étiquette en vue d'être introduits frauduleusement à Tbilissi, en Géorgie; mai 2003 – les autorités douanières des Philippines ont saisi des importations de CFC-12 contenu dans 1 140 réservoirs cylindriques d'une capacité de 13,6 kg chacun (15 504 kg au total); novembre 2002 – le Département de l'environnement et des ressources naturelles (DENR) des Philippines a confisqué 30 000 kg de CFC-12 provenant d'une entreprise privée dont elle a arrêté le Directeur général pour importation illégale d'une substance interdite</li> <li>- Elaboration de recommandations importantes concernant des mesures visant à lutter contre le commerce illicite (voir les points 2 à 6 du présent tableau pour leurs résultats)</li> <li>- Instauration de contacts réguliers à propos des substances réglementées entre les agents des douanes de différents pays de la région</li> <li>- Echange d'informations entre les douanes et les services de l'ozone des différents pays de la région au sujet des approches adoptées pour remédier au problème du commerce illicite</li> <li>- Etablissement de liens entre les initiatives nationales en matière d'application et la coopération régionale</li> <li>- Etablissement d'accords formels entre les douanes et les services nationaux de l'ozone; de tels accords ont été établis aux Philippines, en Thaïlande, à Fidji et en Malaisie</li> <li>- Renforcement de la sensibilisation des organismes internationaux et des ONG s'occupant du commerce illicite et accroissement de la coopération avec eux pour les problèmes liés au commerce des substances</li> </ul> |

|   | Activité   | Etat d'application pratique   | Résultats concrets en ce qui concerne la lutte contre le commerce illicite   |
|---|--|---|--|
|   |  |   | <p>réglementées qui sont propres à la région considérée</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Possibilités données aux pays de mettre en œuvre des outils d'application spéciaux et de mieux comprendre l'approche internationale du commerce illicite de substances réglementées grâce aux informations présentées par des experts invités aux ateliers</li> </ul> <p><u>Exemples :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Data Mining Int. Co, avec l'appui du Département de la justice des Etats-Unis, a proposé gratuitement le logiciel d'élaboration de profils de risque pour le commerce des substances réglementées (Système d'élaboration de profils de risque intégré numériquement) aux pays en développement de la région Asie qui seraient intéressés.</li> </ul> <p>Le PNUE facilitera l'introduction de ce logiciel dans le cadre des activités menées au titre du projet bilatéral suédois (ROAP)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Exposé des douanes yéménites sur leur système informatique d'élaboration de profils de risque lors de l'atelier tenu à Damas en 2004 (ROWA)</li> <li>- Exposé du BRLR lors d'ateliers de coordination entre les agents des douanes et les responsables de l'ozone sur la façon dont il opère pour localiser les expéditions illicites de substances réglementées et participation accrue des pays de la région à l'utilisation des moyens du BRLR pour l'échange d'informations sur les substances réglementées, qui sont diffusées par le BRLR par l'intermédiaire des correspondants nationaux désignés (ROAP)</li> <li>- L'EIA a offert d'aider les pays dans le domaine des investigations, de la compilation d'informations, de l'amélioration des régimes d'application et de la formation en indiquant que les différents pays devraient contacter directement l'EIA pour engager une telle coopération (ROAP)</li> </ul> |
| 2 | <p>Organisation d'ateliers conjoints à l'intention des agents des douanes et des responsables de l'ozone de pays voisins (jumelages)</p> | <p>ROAP : deux réunions organisées en 2003; Dialogue mongole (Mongolie, Chine et Japon) et Dialogue népalais (Népal, Chine et Inde)</p> <p>ROWA : un agent des douanes yéménite a participé à l'atelier de formation d'instructeurs au Koweït</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une équipe spéciale chargée du commerce illicite de substances réglementées à la frontière entre la Chine et la Mongolie et constituée de représentants des organismes compétents des deux pays a été établie. Elle doit notamment résoudre le problème posé par l'étiquetage en langue chinoise uniquement des conteneurs de substances réglementées</li> <li>- Accord relatif à l'inscription des substances réglementées à l'ordre du jour des réunions régulières des services des douanes à la frontière entre le Népal et la Chine et entre le Népal et l'Inde et sur la désignation d'un agent des douanes dans chaque pays pour les contacts au sujet du commerce illicite de substances réglementées (on attend l'approbation officielle de la Chine)</li> <li>- Les autorités douanières yéménites pourraient s'informer sur l'application du système d'autorisation employé au Koweït et les douanes du Koweït pourraient gagner à s'informer sur le système ESCODA d'alerte douanière mise au point et utilisé au Yémen</li> </ul>  |

|   | Activité  | Etat d'application pratique  | Résultats concrets en ce qui concerne la lutte contre le commerce illicite   |
|---|---|--|--|
| 3 | Collecte et analyse de données quantitatives sur le commerce de substances réglementées dans les pays de la région    | <p>ROAP : l'étude théorique correspondante a été achevée et ses résultats ont été présentés aux pays et examinés lors de l'atelier tenu à Agra (2004)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lors du même atelier, l'EIA a présenté une analyse des divergences entre les pays pour ce qui est des données sur les importations et les exportations</li> </ul> <p>ROLAC :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation de rapports aux réunions régionales sur la communication de données relatives aux importations/exportations par les pays, y compris sur les sources et l'origine des substances réglementées</li> <li>- Depuis 2003, toutes les réunions des réseaux régionaux comportent un ordre du jour pour le trafic illicite de substances réglementées et les technologies tributaires de ces substances</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- La confirmation des itinéraires du trafic illicite des substances réglementées aidera les pays concernés à déterminer les sources et les destinations</li> <li>- Permet aux pays de prendre conscience des divergences entre les données sur les importations et les exportations d'un pays à l'autre et de les analyser</li> </ul> |
| 4 | Lancement et facilitation de consultations entre de petits groupes de pays (jumelages)                                | <p>ROAP : des consultations entre certains pays de la région sur le commerce illicite de substances réglementées ont eu lieu lors de l'atelier organisé à l'intention des agents des douanes et des responsables de l'ozone à Agra (2004) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chine et Philippines</li> <li>- Chine et Sri Lanka</li> <li>- Chine, Indonésie et EIA</li> <li>- Inde, Indonésie et EIA</li> <li>- Inde et Bangladesh</li> <li>- Fidji et Japon</li> <li>- Pakistan, Iran et Afghanistan</li> <li>- Inde et Philippines</li> </ul> <p>ROLAC : facilitation des discussions entre les deux pays suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Venezuela et Colombie</li> </ul>   | Les problèmes liés au commerce illicite de substances réglementées entre les pays de la région pourraient être traités plus efficacement   |
| 5 | Organisation d'ateliers conjoints à l'intention de l'industrie, des agents des douanes et des responsables de l'ozone | ROAP : un atelier organisé en 2004 (Hua Hin); parmi les participants figuraient des représentants de l'industrie et de la Chine, de l'Inde, de l'Union européenne, de la Russie, de la Banque mondiale, de l'Environmental Investigation Agency et de l'Institut de Stockholm pour l'environnement   | Les producteurs de substances réglementées de la région ont déclaré qu'ils aideraient à lutter contre le commerce illicite et des propositions concrètes qui aideront beaucoup à lutter contre ce commerce ont été formulées   |



|   | Activité   | Etat d'application pratique  | Résultats concrets en ce qui concerne la lutte contre le commerce illicite   |
|---|--|--|--|
| 6 | Création de forums de discussion sur l'Internet à l'intention des agents des douanes et des responsables chargés de l'ozone  | ROAP : un forum Internet a été créé en 2003  | L'échange d'informations sur le commerce de substances réglementées entre les pays de la région a été facilité<br>Exemple : des discussions sur la façon de résoudre le problème du commerce de matériel usagé contenant des substances réglementées ont eu lieu entre Fidji et le Japon sur le forum Internet   |
| 7 | Assistance pour l'élaboration des éléments des plans d'action nationaux relatifs à l'application de la législation concernant la surveillance et le contrôle du commerce des substances réglementées | ROAP : la création d'un Centre de politique et d'application a été proposée dans le plan national d'élimination des CFC élaboré pour l'Iran et Sri Lanka. Une des tâches essentielles du centre résidera dans la surveillance du commerce illicite de substances réglementées et la recherche de solutions pour empêcher ce commerce   | Les capacités institutionnelles dont disposent les pays pour s'attaquer aux problèmes du commerce illicite de substances réglementées seront nettement renforcées  |
| 8 | Assurer la liaison entre les pays en ce qui concerne les problèmes bilatéraux liés au commerce illicite de substances réglementées   | ROAP : a joué ce rôle dans les discussions entre le Japon et le Viet Nam à propos de CFC qui auraient été importés illégalement<br>ROWA/ROLAC : ont joué ce rôle dans les discussions entre des pays de la région  | Les discussions entre les pays intéressés ont été facilitées et les problèmes concrets ont pu être clarifiés rapidement<br>Les services nationaux de l'ozone ont traité avec davantage d'attention et de sérieux le suivi des cas de commerce illicite avec d'autres pays, directement et/ou dans le cadre du Programme d'assistance pour le respect du Protocole  |
| 9 | Participation à d'autres réunions et manifestations régionales et internationales connexes   | ROWA : exposé sur la question du commerce illicite de substances réglementées lors de la réunion régionale des directeurs des douanes<br>ROLAC : a prêté son concours et donné des conseils pour les accords commerciaux en cours d'élaboration dans les sous-régions de l'Amérique latine et des Caraïbes. Le ROLAC a également invité des représentants des organismes commerciaux et économiques de la région aux réunions du réseau<br>ROLAC : a fait un exposé à la réunion des ministres de l'environnement d'Amérique latine et des Caraïbes (mai 2004) sur les défis posés sur le respect et le maintien de l'application du Protocole de Montréal, y compris le commerce régional et sa structure | De nouvelles voies pour l'échange d'informations sur le commerce des substances réglementées ont été ouvertes grâce à une coopération avec les directeurs des douanes.<br>Les décideurs ont été sensibilisés davantage à la gestion du commerce des substances réglementées et aux technologies tributaires de ces substances, dans le cadre de l'accord commercial en cours d'élaboration, ainsi qu'aux exigences du Protocole de Montréal.<br>Les questions liées à l'application du Protocole de Montréal, en particulier le problème du commerce des substances réglementées et des technologies tributaires de ces substances, ont été inscrites au programme de travail des organismes commerciaux et économiques de la région<br>On a encouragé à donner la priorité au Protocole de Montréal en tant qu'accord multilatéral sur l'environnement afin de faciliter les processus d'application, y compris le contrôle du commerce |

### 2.3 Sensibilisation

Il est très important de sensibiliser le public et les groupes visés (douanes, industrie, commerce et ONG) au problème du commerce illicite de substances réglementées pour pouvoir résoudre ce problème aux niveaux tant régional que national. Les activités des réseaux régionaux du PNUE décrites précédemment dans le présent rapport comportaient aussi des éléments relatifs à la sensibilisation qui n'ont pas besoin d'être répétées ici, mais il convient d'insister particulièrement sur les activités ci-après qui n'ont pas encore été mentionnées :

- Demander aux pays dans lesquels des ateliers de formation d'instructeurs des douanes ont été organisés d'assurer une couverture médiatique appropriée de leurs objectifs et de leurs résultats de façon que le public puisse être informé sur le problème du commerce illicite de substances réglementées (exemple s : cela a été fait pour tous les ateliers de formation d'instructeurs).
- Diffuser activement des informations sur les cas avérés de commerce illicite dans des régions déterminées et demander aux pays d'exposer ces cas lors des ateliers et réunions (exemples : le ROAP a diffusé largement par courrier électronique des informations détaillées sur le cas de commerce illicite de CFC 12 sous l'appellation de HFC 134 qui avait été découvert aux Philippines et ces informations ont été présentées lors d'un certain nombre d'ateliers et de réunions, des cas de commerce illicite ont été signalés par le représentant de la Chine au réseau de l'Asie du Sud et des cas de commerce illicite de substances réglementées signalés par le Suriname ont été portés à la connaissance de tous les pays du réseau ainsi que de la DTIE du PNUE par le ROLAC)
- Etablir des fiches d'information facilitant la reconnaissance des expéditions illicites par les douanes et les organismes délivrant les autorisations (exemple : le ROAP a rédigé un modèle de fiche d'information indiquant les importateurs et les exportateurs légitimes dans les pays de la région, a rassemblé les informations pertinentes auprès des pays et a diffusé ces informations à tous les pays de la région dans le cadre de l'atelier de coordination entre les agents des douanes et les responsables de l'ozone). Ce modèle a également été diffusé dans la région du ROLAC avec une traduction pour les pays hispanophones.
- Rassembler des informations sur la législation relative à la surveillance et au contrôle des substances réglementées dans les pays de la région et diffuser ces informations auprès de tous les pays (exemple : ROAP, ROLAC et ROWA).
- Etablir de brèves brochures contenant des informations utiles pour faciliter l'identification des expéditions de substances réglementées par les douanes et les autres intervenants compétents (exemple : outil de référence rapide pour les douanes élaboré par le ROWA puis diffusé auprès de tous les pays par l'intermédiaire des coordonnateurs des réseaux régionaux).
- Etablir une banque d'images en ligne contenant des photographies en rapport avec le commerce illicite de substances réglementées à titre d'outil de référence commode pour les agents des douanes afin de les aider à reconnaître les expéditions illicites (travaux en cours au ROLAC).
- Expliquer le problème du commerce illicite de substances réglementées aux organisations commerciales et politiques régionales qui peuvent ensuite les inscrire à leur programme de travail (exemples : collaboration à cet égard entre le ROLAC et la CARICOM et la réunion des ministres de l'environnement de la région et entre le ROWA et la Ligue arabe).